

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **22 (1904)**

Heft 274

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonniert werden.

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.
Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Parait 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse , Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: Rodolphe Mosse , Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Ein- und Ausfuhr der wichtigsten Waren im April und Mai 1904/1903. — Importation et exportation des principales marchandises pendant les mois d'avril et de mai 1904/1903.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Solothurn — Soleure — Soletta

Bureau Breitenbach.

1904. 6. Juli. Der Verein **Musikgesellschaft Büsserach** in Büsserach (S. H. A. B. Nr. 159 vom 1. Mai 1901, page 634) hat an Stelle des bisherigen Präsidenten, Jakob Ernst, und des bisherigen Aktuars, Arnold Saner, zum nummehrigen Präsidenten des Vorstandes gewählt Edmund Saner, Schmied, und zum Aktuar Cäsar Borer, Franz Josefs, beide von und in Büsserach. Jeder derselben ist befugt, kollektiv mit dem andern rechtsverbindlich namens des Vereins zu zeichnen.

St. Gallen — St-Gall — San Gallo

1904. 6. Juli. Inhaber der Firma **Otto Grob** in Kappel ist Otto Grob, von Alt St. Johann, in Kappel, Metzgerli. Hauptstrasse.

6. Juli. Inhaber der Firma **S. Kehl z. Rössli** in Rehstein ist Samuel Kehl, von und in Rehstein. Wirtschaft, Wein- und Spirituosenhandlung. Zum Rössli, im Dorf.

6. Juli. Der Verwaltungsrat der Aktiengesellschaft **Rheintalische Gas-Gesellschaft**, mit Sitz in St. Margrethen (S. H. A. B. Nr. 214 vom 30. Mai 1903, pag. 853) hat beschlossen, seinem Mitgliede Ferdinand Wuhmann, von und in Zürich, die Befugnis zur Führung der rechtsverbindlichen Einzelunterschrift für die Gesellschaft zu erteilen. Im fernern hat der Verwaltungsrat an Johannes Knellwolf, von Herisau, in St. Margrethen, Einzelprokura erteilt.

6. Juli. Gottlieb Hillebrand und Alois Hillebrand, beide von Langenargen, und wohnhaft in St. Gallen, haben unter der Firma **G. Hillebrand & Sohn** in St. Gallen eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. Oktober 1902 ihren Anfang nahm. Tapeziergeschäft. Wassergasse 14.

6. Juli. Die Firma **Friedrich Baldeger** in Unterrindal, Gemeinde Lütisburg (S. H. A. B. Nr. 284 vom 12. August 1901, pag. 1134) ist infolge Verkaufes des Geschäftes erloschen.

Inhaber der Firma **F. Bruggmann** in Unterrindal. Bäckerei und Wirtschaft. Wohnhaus Nr. 267/268.

6. Juli. Die Firma **Johann Nepomuk Keel** in Rebstein (S. H. A. B. Nr. 81 vom 3. März 1902, pag. 321) ist infolge Verkaufes des Geschäftes erloschen.

Inhaber der Firma **Joh. Emil P. Bissegger** in Rebstein ist Johann Emil Pankraz-Bissegger, von Wuppenau (Thurgau), in Rebstein, auf welchen die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma übergehen. Wirtschaft und Bäckerei. Zur Trauhe.

Aargau — Argovie — Argovia

Bezirk Aarau.

1904. 6. Juli. Die Firma **G. Wlederkehr, Notar**, in Buchs (S. H. A. B. Nr. 57 vom 28. April 1888, pag. 440) wird infolge Konkurses des Inhabers von Amteswegen gestrichen.

Bezirk Lenzburg.

6. Juli. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma **Disch & Schatzmann** in Othmarsingen (S. H. A. B. Nr. 9 vom 11. Januar 1904, pag. 33) hat sich aufgelöst, die Firma ist erloschen.

Inhaber der Firma **J. Disch-Schatzmann** in Othmarsingen, welche die Aktiven und Passiven der aufgelösten Gesellschaft übernimmt, ist Jakob Disch-Schatzmann, von Elm (Kt. Glarus), in Othmarsingen. Natur des Geschäftes: Confitserie und Bisquitfabrik. Geschäftslokal: Bahnhofstrasse.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Lausanne.

1904. 4. juillet. La raison **A. Jaeger**, à Lausanne, épicerie, laiterie, tabacs et cigares, (F. o. s. du c. du 25 août 1898, n^o 242, page 1012) est radiée ensuite de remise de commerce.

4. juillet. Le chef de la maison **R. Binggeli**, à Lausanne, est Rodolphe Binggeli, de Rüschegg (Berne), domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Epicerie, laiterie, tabacs et cigares. Magasin: 13, Pré du Marché.

5. juillet. Le chef de la maison **H. H. Gavillet**, à Lausanne, est Henri-Hector Gavillet, de Peneyle-Jorat et Vucherens, domicilié à Lausanne.

Genre de commerce: Bois sciés et de construction. Bureau et entrepôt. Gare de Bel-Air, Place du Flon.

6. juillet. La maison **Jules Bovet**, à Lausanne (F. o. s. du c. du 15 juillet 1902, n^o 270, page 1077), fait inscrire qu'elle a renoncé à l'exploitation du Café de l'Avenir, 44 Boulevard de Grancy, et exploite actuellement Hôtel et Café-Brasserie Montriond, 54, Boulevard de Grancy.

6. juillet. La raison **E. Béboux**, à Lausanne (coiffeur) (F. o. s. du c. du 16 juillet 1903, n^o 282, page 1125) est radiée ensuite de remise de commerce.

Bureau d'Yverdon.

5. juillet. Sous la dénomination de **Cronay, société de battage du grain**, il a été fondé à Cronay, par statuts du 30 juin 1904, une association (Titre XXVII C. O.), qui a pour but le battage des graines de ses sociétaires et du public en général. Son siège est à Cronay et sa durée est illimitée. Fait partie de l'association toute personne qui signera les statuts ou qui sera ultérieurement admise en cette qualité par l'assemblée générale. La qualité de sociétaire se perd par démission, décès, ou exclusion prononcée par l'assemblée générale. Le sociétaire qui veut se retirer de l'association, doit le faire, pour la fin d'un exercice annuel, et moyennant un avertissement préalable d'au moins 6 mois, donné par écrit. Les sociétaires sont personnellement et solidairement responsables de toutes les dettes et de tous les engagements de l'association, ce dans la mesure des dispositions de l'art. 689 C. O. Le capital sociale est formé de parts de sociétaires du montant de fr. 25 chacune; chaque sociétaires doit en souscrire au moins une. Les organes de l'association sont: l'assemblée générale des sociétaires et le comité d'administration; ce dernier est composé de cinq membres, nommés pour une période de trois ans. La signature sociale est exercée par le président et le secrétaire du comité d'administration. Le premier comité d'administration est composé de: Julien Resin, président; Jules Vignerat, vice-président; François Bruaud, caissier; Julien Duruz, secrétaire, et Lucien Pittet, membre, tous à Cronay.

Genève — Genève — Ginevra

1904. 5. juillet. La raison **Vve. Bourgeat**, exploitation d'un restaurant et logis à pied, à Genève (F. o. s. du c. du 28 mai 1896, n^o 147, page 610) est radiée ensuite de renonciation de la titulaire, actuellement mariée Savioz.

5. juillet. Le chef de la maison **Ami Fressineau**, au Petit-Lancy (commune de Lancy), commencée en 1902, est Ami-Samuel Fressineau, d'origine vaudoise, domicilié au Petit-Lancy. Genre d'affaires: Commerce de bestiaux. Bureau et locaux: Route d'Onex.

5. juillet. Dans son assemblée générale du 6 avril 1904, la société anonyme ayant pour titre **Société Immobilière de l'Ouest**, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 2 avril 1903, n^o 135, page 538), a apporté à l'article 21 de ses statuts une modification non tenue à la publication. Dans la même assemblée, Jacob Meyer, entrepreneur, à Plainpalais, a été élu membre du conseil, en remplacement de Rod. Zimmermann, démissionnaire.

5. juillet. La raison **Humbert Bendotti**, éhénisterie, achat et vente de meubles neufs et d'occasion, à Plainpalais (F. o. s. du c. du 21 juin 1904, n^o 250, page 997), est radiée d'office ensuite de faillite du titulaire prononcée par jugement du 27 juin 1904.

5. juillet. Suivant statuts du 16 mai 1904, il s'est constitué, sous la dénomination de **Orchestre des Concerts symphoniques une société**, conformément au titre XXVIII du C. O., et ayant pour but de populariser la musique symphonique. Son siège est à Genève. La société se compose de membres actifs ou exécutants, de membres passifs ou non exécutants, et de membres honoraires. Les membres actifs doivent être acceptés par le comité. L'honorariat peut être accordé par l'assemblée aux personnes ayant rendu de signalés services. Les membres actifs et passifs sont astreints au paiement d'une cotisation annuelle de fr. 10. Tout membre qui désire se retirer de la société doit en informer le comité par lettre. La société est administrée par un comité composé de 7 membres, nommés pour un an et rééligibles. Elle est engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature collective du président, du secrétaire et du trésorier. Les convocations aux assemblées sont faites par poste. Les sociétaires sont dégagés de toute responsabilité personnelle à l'égard des engagements de la société, lesquels sont uniquement garantis par les biens de celle-ci. En cas de dissolution de la société, l'assemblée décidera de l'emploi de l'actif disponible. Le président est Louis Pricom, le secrétaire est Auguste-Rodolphe Richter; et le trésorier est Georges Grandjean, tous domiciliés à Genève.

5. juillet. Dans son assemblée générale du 25 avril 1904, la société anonyme dite **Société Immobilière de la Rue du Rhône**, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 22 janvier 1903, n^o 27, page 106), a nommé Albert Filiberti, et Eugène Jaccoud, tous deux entrepreneurs, domiciliés à Genève, membres de son conseil d'administration. Cette nomination porte à cinq le nombre des membres du conseil, conformément aux statuts.

5. juillet. Suivant extrait des procès-verbaux de son assemblée du 7 avril 1903 et de sa séance du 23 juin 1903, l'association dite **Société des Fabricants et marchands d'horlogerie** de Genève, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 22 novembre 1901, n^o 391, page 1562), a renouvelé son comité comme suit: Maurice Colomb, président; Marius Lacouture, secrétaire; G. Grandjean; Pierre Golay; et E. Philippe; tous à Genève. L'association est engagée par la signature collective du président et du secrétaire.

